



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 15 décembre 2010

Objet : Personnel : tableau des effectifs

L'an deux mille dix, le quinze décembre à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six décembre, se réunit en session ordinaire, salle de Bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Ghislaine JEANNOT PAGES	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mme Boulestin)	Maire adjoint de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Laurent LAFAYE (suppléant de Mr Brouille)	Conseiller Général de la Haute-Vienne
Mr Jean-Claude FAUVET (suppléant de Mr Lefort)	Vice-Président de Conseil Général de la Haute-Vienne
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Mr Noël MARTINIE	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Alain BRETTE	Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Sont excusés :

Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le tableau des effectifs du Syndicat Mixte DORSAL est, à ce jour, le suivant :

FILIERE	POSTE
Filière administrative	Poste de rédacteur pourvu par un contractuel en contrat à durée indéterminée (CDI)
Filière technique	Deux postes d'ingénieur territorial pourvu par des fonctionnaires titulaires

Suite à la délibération N°230, du 19 novembre 2010, décidant d'un taux d'avancement de grade de 50% au grade d'ingénieur principal, une nomination à ce grade est possible

Afin de permettre cette nomination, il convient de créer un poste d'ingénieur principal en remplacement d'un des deux postes d'ingénieur territorial existants.

En outre, suite à un départ à la retraite à compter du 25 décembre 2010, un emploi d'ingénieur doit être supprimé à compter de cette même date.

Le tableau des effectifs serait alors le suivant :

FILIERE	POSTE
Filière administrative	Poste de rédacteur pourvu par un contractuel en contrat à durée indéterminé (CDI)
Filière technique	Un poste d'ingénieur principal pourvu par un fonctionnaire titulaire
	Un poste d'ingénieur territorial pourvu par un fonctionnaire titulaire et supprimé à compter du 25 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité,

- *la création d'un poste d'ingénieur principal en remplacement d'un des deux postes d'ingénieur territorial,*
- *la suppression, à compter du 25 décembre 2010, du deuxième poste d'ingénieur territorial.*

Fait à Limoges, le 15 décembre 2010

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

